



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

)éposé / Reçu le 07 JAN. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise

406.760

Dénomination

(en entier): Bethsaida Christian Center

(en abrégé) :

Forme juridique: asbl

Siège: Boulevard de la révision 72, 1070 Anderlecht

Objet de l'acte : Constitution de l'association sans but lucratif

Les soussignés:

Nahimana Noella, née le 25 décembre 1979 à Gisenyi (Rwanda) et domiciliée au 18 Place Masui, 1000 Bruxelles

Uwera Monia, née le 19 octobre 1998 à Gasabo (Rwanda) et domiciliée au 18 Place Masui, 1000 Bruxelles Motemona Muwawa Sergien, né le 25 septembre 1993 à Goma (République Démocratique du Congo) et domicilié au 18 Place Masui, 1000 Bruxelles

Ont décidé de constituer une association sans but lucratif dont les statuts suivent ci-dessous.

Titre 1 : Dénomination

Article 1:

Il a été créé conformément à loi du 27 juin 1921 portant des associations sans but lucratifs : ASBL dénommée «Bethsaida Christian Center»

Article 2:

Le siège social de Bethsaida Christian Center est situé à Boulevard de la révision 72, 1070 Anderlecht et peut être transféré dans tout autre lieu en Belgique.

Article 3:

Bethsaida Christian Center est une organisation apolitique mais apostolique.

Titre 2 : Champ d'action

Article 4:

Bethsaida Christian Center est une association ayant comme vision missionnaire la délivrance au travers la prière en Esprit et en Vérité, la propagation de la bonne nouvelle de l'évangile à toutes les communautés résidant en Belgique.

Cette évangélisation utilise comme moyen de campagne la radio, la télévision, les journaux ainsi que d'autres supports audiovisuels.

Article 5:

Bethsaida Christian Center peut inviter des conférenciers évangélistes étrangers à venir partager l'évangile de Jésus Christ.

Article 6:

Bethsaida Christian center est une assemblée de croyants envoyés dans le monde conformément à l'évangile selon Mathieu 28:19-20.

Bethsaida Christian Center est une assemblée chrétienne autonome mais peut accueillir des missionnaires issus de partenaires.

Article 7:

Les biens de Bethsaida Christian Center constituent l'ensemble des patrimoines qui se trouvent dans les églises locales.

Article 8:

L'évangélisation s'accompagne des œuvres sociales, des créations des orphelinats, des centres sociaux de récupérations des enfants abandonnés, prostituées, drogués, ou sans abris, démunis.

Article 9:

L'évangélisation s'accompagne de formations des disciples, de créations d'écoles de théologie, des implantations des églises partout où le besoin se fait sentir selon la conduite du Saint Esprit.

Titre 3: Logo

La main qui soutient le globe terrestre, la Bible ouverte et la croix.

Article 10:

Bethsaida Christian Center est au service de Jésus Christ pour gagner les âmes perdues au salut offert sur la croix.

Titre 4 : confession de foi et Doctrine

Article 11:

Doctrine:

Bethsaida Christian Center est une assemblée chrétienne en Belgique qui n'est pas une secte ni une église dissidente.

Bethsaida Christian Center est une assemblée pentecôtiste et évangélique

Article 12:

Confession de foi :

Elle est celle de toutes les églises évangéliques.

Article 13:

Bethsaida Christian Center apparaît au Christ qui en est le chef selon Ephesien 4:15. Elle collabore avec toutes les églises pentecôtistes en matière d'Evangélisation.

Titre 5: Cotisations

Article 14:

Les membres effectifs et les membres adhérents payent une cotisation annuelle.

Le montant de cette cotisation est fixé par l'assemblée générale. Il ne pourra être supérieur à six cents (600) euros.

Titre 6: Administration

Article 15:

Bethsaida Christian Center est administrée comme suit :

- •Un administrateur qui préside les séances des AG, signe les documents et représente Bethsaida Christian Center
- •Un autre administrateur qui se charge de convoquer les assemblées, réunions, de dresser les PV, de rechercher et écrire les projets à caractère social, d'agir en qualité de représentant auprès des autres administrations et d'être responsible de la gestion financière de Bethsaida Christian Center.
 - •Et un membre fondateur qui complètera le trio

Toute transaction financière sortante devra être validée par au moins 2 administrateurs et/ou membres fondateurs.

Article 16:

Toutefois le nombre, d'administrateurs sera toujours inférieur au nombre de membre effectifs de l'assemblée générale

Article 17:

Les administrateurs sont nommés par une assemblée générale pour un terme de six ans, et en tout temps révocable par elle.

Article 18:

Tant que l'assemblée générale n'a pas procédé au renouvellement du conseil administration au terme du mandat des administrateurs, ceux-ci continuent à exercer leur mission en attendant la décision de l'assemble générale

Article 19:

Leur mandant n'expire que par décès, démission ou révocable.

Titre 7 : Assemblée générale

Article 20:

La présidente préside toutes les séances de Bethsaida Christian Center et les clôtures.

Article 21:

Les décisions prises par l'AG sont souveraines. Chaque membre est tenu d'être présent aux AG.

Article 22:

Les convocations sont envoyées aux membres 15 jours ou moins par la secrétaire sous l'ordre de la présidente en précisant le jour, l'heure, le lieu de l'AG ordinaire ou extraordinaire.

Article 23:

Toute identification statuaire découle des décisions prises à l'AG ordinaire et chaque année civile.

Article 24:

Titre 8 : Démission - Élection des membres

Article 25:

Toute démission de membres est décidée souverainement pas l'AG.

L'AG étant souveraine, et convoquée par la secrétaire sous l'ordre de la présidente. Elle a le pouvoir de révoquer, d'élire tout membre de Bethsaida Christian Center à tous les niveaux.

Titre 9 : Durée

Bethsaida Christian Center est appelée à une durée indéterminée.



Volet B - Suite

Titre 10: Modifications

Article 26:

Toute modification des présents statuts exigent un vote valide de 2/3 membres présents à l'AG. Elle peut adopter ou modifier ou contester certains passages du texte proposé.

Article 27:

Le nombre de membres de l'association est illimité. Le minimum est fixé à 3. L'association ne comporte que les membres effectifs.

Il peut y avoir de nouveaux membres ou des membres d'honneur.

L'assemblée générale de ce jour a élu en qualité d'administrateurs :

Nahimana Noella

Uwera Monia

qualifiés ci-dessus qui acceptent ce mandat.

Signatures:

Administrateur Nahimana Noella Administrateur Uwera Monia Membre

Motemona Muwawa Sergien

Mentionner sur la dernière page du $\underline{\text{Volet B}}$:

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature